



## Conseil Municipal

Du  
**16/11/2016**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **10/11/2016**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
30**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2016  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2016  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

#### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE NOVEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS:** Mesdames BAGUET Nathalie, VINCENT Marie-Thérèse. WAII Mariam,  
Messieurs BOURGEOIS Michel, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André.

**ETAIENT EXCUSES OU  
ABSENTS:**

Madame BOHN Christelle,  
Monsieur BAUGEY Florimond  
Monsieur DUARTE SERRA Jean

Pouvoir donné à :

Monsieur BOURGEOIS Michel  
Monsieur MICHEL Bruno  
Monsieur MICHEL Bruno

#### **Association Foncière de remembrement de Villeparois Renouvellement des membres du bureau**

\*\*\*

**Rapporteur :** Le Maire

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de Villeparois désigné par arrêté est arrivé à échéance.

Les membres du bureau actuel ont émis le vœu de poursuivre l'activité de cette association foncière, estimant que l'entretien des chemins et fossés, réalisé au moment du dernier remembrement était indispensable.

Par ailleurs, le bureau de l'association se réunit régulièrement et assure une gestion satisfaisante des comptes. La forme actuelle de l'association sera donc maintenue.

Sur proposition du président, M Jean BERSOT, la chambre d'agriculture à désigné trois membres :

- Madame Claudine BRUGGER
- Monsieur Alain BERSOT
- Monsieur Pierre MASSON

Il revient au conseil municipal de désigner trois autres membres.

En accord avec le bureau actuel et les intéressés, je vous propose de renouveler les mandats de :

- Monsieur Pascal FRERE
- Monsieur Jean BERSOT
- Monsieur Jean-François MILLOT

Je vous rappelle que les membres du bureau sont désignés par la chambre d'agriculture et par le conseil municipal pour une durée de six ans.

Votre décision sera suivie de la mise en place du nouveau bureau, de l'élection des président, vice président et secrétaire.

**Décision :**

**Exprimées 11**  
**Abstention : 0**

**Contre : 0**  
**Pour 11**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au bureau de l'association foncière de Villeparois :**

- Monsieur Jean BERSOT propriétaire, demeurant à Villeparois
- Monsieur Pascal FRERE propriétaire, demeurant à Villeparois
- Monsieur Jean-François MILLOT propriétaire, demeurant à Coulevon

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif,  
30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.